**Ratifiez la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires MAINTENANT !**

----------------------------------(MODÈLE DE LETTRE)-----------------------------------------------

(date)

Madame/Monsieur,

(Présentation de votre syndicat)

Nous sommes affiliés à IndustriALL Global Union, qui représente plus de 50 millions de travailleurs dans 143 pays, à travers 15 secteurs industriels, dont l’industrie de la construction et de la démolition navale. IndustriALL a lancé une campagne mondiale appelant instamment tous les États actifs dans les secteurs de la marine, de la construction et de la démolition navale qui n’ont pas encore ratifié la Convention de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires à le faire maintenant.

Les activités de démolition navale représentent une terrible menace pour la santé et la sécurité des travailleurs concernés, de même que pour l’environnement marin aux abords des chantiers. Outre le risque élevé d’accidents du travail, les substances toxiques comme les huiles, l’amiante et les PCB affectent la santé des travailleurs qui ne sont pas protégés par des dispositifs de contrôle ou des équipements de protection appropriés et ont aussi des répercussions sur le milieu naturel et les écosystèmes environnants.

Dans ces circonstances, chaque année, des centaines de travailleurs de la démolition navale perdent la vie à l’issue d'accidents du travail graves survenant sur des chantiers de démolition navale en Asie du Sud. Bien qu’elle demeure pour l’heure largement inconnue, l’incidence des maladies professionnelles est soupçonnée d’être extrêmement élevée. Vivre ou survivre jusqu’à l’âge de 60 ans reste, pour la plupart des travailleurs, un simple rêve.

Adoptée en mai 2009, la Convention internationale de Hong Kong pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires (Convention de Hong Kong) vise à assurer que le recyclage des navires ayant atteint la fin de leur vie opérationnelle ne pose pas de risques superflus pour la santé et la sécurité des êtres humains et pour l’environnement.

La Convention entrera en vigueur 24 mois après sa ratification par 15 États membres qui représentent conjointement 40% de la marine marchande mondiale en termes de tonnage brut et un volume de recyclage maximum combiné de navires représentant pas moins de 3% de leur tonnage combiné. Cinq années ont déjà passé depuis son adoption or la Convention n’a, à ce jour, été ratifiée que par 3 pays. Et le plus honteux c’est que la majorité des États actifs dans les secteurs de la marine, de la construction et de la démolition navale ne l’ont pas ratifiée.

À la lumière de ce qui précède, le (nom de votre syndicat) appelle instamment le gouvernement de (nom de votre pays) à participer à une solution efficace au problème de la démolition navale dangereuse et non-durable et ratifier d’urgence la Convention de Hong Kong.

Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

(nom du/de la responsable)

(nom de votre syndicat)

cc. Jyrki Raina, IndustriALL Global Union